PUBLIÉ LE 22/08/2009 04:33 | LADEPECHE.FR

Villefranche-de-Lauragais. Sécheresse. Les cours d'eau lauragais au régime sec

En raison de l'aggravation de la situation hydrologique et de la persistance d'une situation climatique exceptionnellement aride, un arrêté préfectoral daté du 20 août a été adopté pour renforcer les mesures de limitation de prélèvement d'eau à usage agricole sur les petits cours d'eau situés dans le bassin de la Garonne qui ne sont pas réalimentés par des réserves de plan d'eau.

La zone lauragaise est concernée par ces mesures visant à préserver les ressources hydrauliques notamment les cours d'eau suivants :

Gardijol (Caignac, Gardouch, Lagarde), **Grasse** (Lux et Mongaillard Lauragais), **Merderic** (Villenouvelle), **Thésauque** (Nailloux), **Vendinelle** (Auriac-sur-Vendinelle, Loubens-Lauragais), **Dragonnière** (Caraman), **Dagour** (Bourg-Saint-Bernard), **Girou Amont** (Bourg-Saint-Bernard, Le Faget, Teulat), **Jade** (Cintegabelle, Saint-Quirc), **Peyrencou** (Auriac-sur-Vendinelle), **Saune (Cambiac, Saint-Orens).**

Les services préfectoraux précisent que ces restrictions entrent en vigueur ce samedi 22 août